

# COMMISSION DES EPREUVES

Réunion du 28 janvier 2021 – TCES -18h

Présents : Jean Christophe MANIN - Jean-Pierre AH-KIAM - - Michel BLONDY - Patrick RAMIDGE BANE  
– Marie Anne WEBER  
Invité : Jean RIBIERE

- 1) Vu les conditions exceptionnelles, il est demandé aux clubs recevant les compétitions suivantes :
- Championnat Individuel Séniors
  - Championnat par équipes Séniors

de respecter les mesures sanitaires mises en place pour le bon déroulement des rencontres. L'engagement aux différentes compétitions implique l'acceptation du respect des décisions préfectorales et/ou municipales et du règlement de la compétition. **Le non respect de ces mesures entraînera une disqualification automatique.**

- 2) La phase qualificative du Championnat Individuel se déroulera du 27 février au 19 mars 2021. La date limite des inscriptions est fixée au 20 février 2021.

La phase finale est prévue du 6 au 9 mai 2021 au TCMT.

La compétition se déroulera sur 2 zones (Nord et Sud), et 2 joueurs(ses) de chaque zone seront qualifiés(es) pour la phase finale.

La participation des représentants de Mayotte sera confirmée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Les formats retenus pour la compétition sont le Format 2 pour les N/C et 4<sup>ème</sup> Série et le Format 1 pour les 3<sup>ème</sup> et 2<sup>ème</sup> Séries.

Le paiement devra se faire obligatoirement en ligne.

Chaque compétiteur(trice) ne devra pas oublier de préciser la zone géographique (Nord ou Sud) où il(elle) souhaite jouer.

Un SMS sera envoyé aux éventuels compétiteurs pour leur rappeler la tenue de la compétition.

- 3) Le Championnat par Equipes, qui est l'une des compétitions les plus attendues devra aussi s'adapter à la situation et son organisation devra être exemplaire.

Nous devons malheureusement changer nos habitudes et accepter que les nouvelles décisions ont été prises pour permettre la bonne tenue de la compétition.

Afin de limiter l'affluence dans les clubs, il a été décidé que l'engagement d'UNE équipe est subordonnée à l'existence de 2 terrains.

Ex : Un club possédant 2 terrains ne pourra engager qu'UNE équipe. (exception pour un club ne possédant qu'UN terrain : ce club pourra engager UNE équipe mais toutes ses rencontres se disputeront sur les terrains de leurs adversaires).

Il est aussi demandé aux clubs recevant, de ne pas prévoir de restauration dans l'enceinte du club pendant la journée de compétition.

Toutes les divisions ne comporteront que des poules de 4 équipes au maximum.

Le format de jeu reste le Format 2 pour les rencontres de simple et le Format 4 pour les rencontres de double.

Le début du Championnat est prévu le 20 mars 2021 pour les Dames et le 21 mars 2021 pour les Messieurs.

Les assimilations des joueurs(ses) qui souhaiteraient participer à cette compétition devront être faites au plus tard le 20 février 2021.

La date limite d'inscription des équipes est fixée au dimanche 7 mars 2021.

Les frais d'inscription des équipes seront prélevés à la fin de la compétition.

Une formation de JAE est prévue le 14 février 2021 au TCD et au TC St Pierre et l'examen final le 7 mars 2021 dans les mêmes clubs.

Pour la Commission des Epreuves,  
J Christophe MANIN

